



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que:

LE CONSEIL MUNICIPAL, À SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2020, A DÉPOSÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-20 AYANT POUR OBJET :

“ de modifier le taux d’intérêt sur le paiement des taxes municipales en date du 7 mai 2020 et d’abroger l’Article 6-3 du règlement 387-20 ”

CE RÈGLEMENT SERA ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 4 MAI 2020.

LES PERSONNES DÉSIREUSES D’EN PRENDRE CONNAISSANCE POURRONT LE FAIRE EN DEMANDANT UNE COPIE PAR COURRIEL À : info@ville.saint-bruno.qc.ca

DONNÉ À SAINT-BRUNO CE 14^{ième} JOUR D’AVRIL DEUX MILLE VINGT.


Rachel Bourget, d.g.
et secrétaire-trésorière